



# Justice et Sécurité publique

**RAPPORT ANNUEL**

2022-2023

## **Justice et Sécurité publique**

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3712-1 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3714-5 (PDF : version française)

ISBN 978-1-4605-3713-8 (PDF: version anglaise)

ISSN 2564-3452 (version imprimée bilingue)

ISSN 2564-3479 (PDF : version française)

ISSN 2564-3460 (PDF: version anglaise)

Imprimé au Nouveau-Brunswick | 23-00673 | 2023

## **LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT**

### **Du ministre à la lieutenante-gouverneure**

L'honorable Brenda Murphy

### **Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick**

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Flemming', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.  
Ministre et procureur général

### **Du ministre à la lieutenante-gouverneure**

L'honorable Brenda Murphy

### **Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick**

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Austin', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Kris Austin  
Ministre et solliciteur général

## LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

**Du sous-ministre au ministre**

**L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.**  
**Procureur général et ministre de la Justice**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mike Comeau', is centered on a light blue rectangular background.

Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre

**Du sous-ministre au ministre**

**L'honorable Kris Austin**  
**Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mike Comeau', is centered on a light blue rectangular background.

Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre

## TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre.....	6
Message du ministre.....	7
Message du sous-ministre .....	8
Priorités du gouvernement.....	9
Faits saillants.....	10
Mesures de rendement.....	11
Survol des activités du ministère .....	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	15
Renseignements financiers.....	22
Résumé des activités de dotation .....	25
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	27
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	34
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général .....	35
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> .....	36
Annexe A – renseignements statistiques .....	37

## MESSAGE DU MINISTRE

Dans le cadre de l'exercice 2022-2023, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a continué à mettre l'accent sur la sécurité et la protection de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, en toutes circonstances, ainsi que sur l'accès rapide à la justice.

Au cours de cette période, nous avons apporté des améliorations à la procédure et à l'accès à la justice, notamment dans le domaine du droit de la famille. Notre équipe dévouée des Services des procureurs de la Couronne à la famille a travaillé sans relâche pour veiller à ce que tous les procès pour affaires relatives à la protection de l'enfance soient tenus dans les 30 jours, conformément à la nouvelle norme établie à la suite d'une décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Nous avons également enregistré un excellent taux de participation dans le cadre de la première année d'intégration du Service de recalcul des aliments pour enfants, qui permet aux parents séparés ou divorcés de s'y retrouver plus facilement dans le calcul complexe des pensions alimentaires pour enfants.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que les travaux de construction du nouveau palais de justice de Fredericton ont démarré. Cet édifice offrira un espace moderne, sûr et accessible aux trois niveaux de tribunaux, aux employés du Ministère ainsi qu'à tous les usagers du système de justice.

Ces réalisations sont le fruit du travail d'une équipe soudée, sans laquelle rien n'aurait été possible. Je tiens donc à remercier chacun des membres du Ministère du dévouement dont vous faites preuve en vue de renforcer notre système de justice et de veiller à ce que chacun puisse y avoir accès. Vos efforts sont essentiels à la création de collectivités plus dynamiques et plus sûres pour les générations futures de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois.

A handwritten signature in black ink, reading "H. Flemming". The signature is fluid and cursive, with a large initial "H" and a stylized "Flemming".

L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.  
Ministre et procureur général

## MESSAGE DU MINISTRE

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a réalisé bien des choses au cours de la dernière année. Les membres du personnel ont continué à s'investir pour assurer la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick.

Nos agents de la paix ont continué à travailler dans nos collectivités pour freiner la vente de drogues illégales et faire respecter les règles sur nos routes et nos sentiers. Je suis fier de dire que plusieurs modifications législatives ont été apportées pour résoudre des problèmes de sécurité cruciaux dans la province, notamment le vol de convertisseurs catalytiques et les excès de vitesse extrêmes. Par ailleurs, des dispositions législatives ont été adoptées pour renforcer la protection des personnes à risque de violence entre partenaires intimes et pour aider à retrouver les personnes disparues.

Tout au long de l'année, notre personnel a travaillé sur le terrain pour informer et protéger les citoyens, par exemple en intervenant lors d'événements météorologiques extrêmes comme l'ouragan Fiona, en travaillant dans nos établissements correctionnels, en assurant la sécurité dans nos tribunaux ou en contribuant aux enquêtes sur les incendies dans notre province. De nombreuses personnes travaillent également dans l'ombre pour fournir des services essentiels, allant de l'aide aux victimes d'actes criminels au traitement des licences et des permis.

J'ai le privilège de travailler avec une équipe de personnes dévouées et hautement qualifiées, et j'ai hâte de voir ce que nous pourrons continuer à accomplir.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'KA', written in a cursive style.

L'honorable Kris Austin  
Ministre et solliciteur général

## MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023.

Même si nous avons connu notre part de défis en 2022-2023, l'année a également donné lieu à des réalisations extraordinaires. Nos employés ont très souvent fait la preuve de leur engagement à assurer la sécurité des Néo-Brunswickois, que ce soit dans le cadre de leurs interventions face à la pandémie de COVID-19 ou dans la poursuite des activités quotidiennes du ministère. De celles et ceux qui travaillent dans nos palais de justice et dans nos établissements correctionnels et qui patrouillent nos routes et nos sentiers à celles et ceux qui viennent en aide aux victimes d'actes criminels, qui assurent le traitement des permis et des licences, qui surveillent les phénomènes climatiques violents et tous les autres membres de notre personnel, chaque employé a eu un rôle important à jouer.

Reconnaître la qualité du service est un aspect inestimable de notre culture organisationnelle, même si nous avons dû interrompre cette activité lorsque les restrictions liées à la pandémie étaient les plus strictes. Cette année, ce fut une fierté d'avoir à nouveau la possibilité de saluer en bonne et due forme le travail exceptionnel de nos employés à divers échelons en soulignant les longs états de service et les départs à la retraite et en tenant des cérémonies de remise de médailles pour service exemplaire pendant la pandémie et envers la province dans le cadre du Jubilé de platine de la reine Elizabeth II.

Avec plus de 1 700 employés provinciaux et un mandat étendu, nous avons fait la preuve que nous pouvons travailler ensemble pour obtenir des résultats. J'estime que travailler jour après jour aux côtés de tellement de personnes dévouées et talentueuses au service de la population du Nouveau-Brunswick est une chance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mike Comeau', with a stylized flourish at the end.

Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre



## PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

### Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB

*Une équipe, Un GNB* est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquons-les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

### Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

### Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2022-2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

## FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- Les agents de la paix d'Inspections et application de la loi du Nouveau-Brunswick ont poursuivi leurs efforts visant à freiner la vente illégale de drogues et de tabac au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme de sécurité des communautés et des voisinages.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a tenu la population informée lors de phénomènes météorologiques extrêmes, notamment l'ouragan Fiona et les inondations du printemps.
- La *Loi sur les licences de brocanteurs* a été modifiée pour s'attaquer au problème des vols de convertisseurs catalytiques.
- La *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes* a été adoptée pour aider les personnes à risque de devenir victimes de violence entre partenaires intimes à faire des choix plus éclairés à l'égard de leur sécurité.
- La *Loi sur les personnes disparues* a été adoptée, permettant ainsi aux services de police d'ouvrir plus rapidement une enquête sur une disparition lorsqu'il n'y a pas d'enquête criminelle en cours.
- La *Loi sur les véhicules à moteur* a été modifiée pour permettre l'élaboration de règlements exclusivement consacrés à la sécurité à bicyclette.
- Les Services des procureurs de la Couronne à la famille ont traité 127 procès en suspens pour des affaires de protection de l'enfance à la suite d'une décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, selon laquelle ces affaires doivent être entendues dans un délai de 30 jours.
- La construction du nouveau palais de justice de Fredericton a été entamée.
- Les Services législatifs ont préparé 63 lois et 93 règlements.
- Le Service de recalcul des aliments pour enfants a été déployé dans l'ensemble de la province pour aider les parents séparés ou divorcés dans le recalcul annuel des pensions alimentaires pour enfants.
- Des changements ont été apportés au Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour aider les gens à quitter les zones qui sont propices aux inondations et pour inciter les propriétaires fonciers à gérer eux-mêmes les risques qui pèsent sur leurs biens.
- Une entente a été conclue entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, permettant à l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIIG) de la Nouvelle-Écosse d'assurer la surveillance policière dans le cas des incidents graves impliquant les services de police dans les deux provinces.

## MESURES DE RENDEMENT

### Objectif n° 1 : Renforcer la confiance du public dans la sécurité communautaire

Année après année, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique vise à accroître la confiance du public dans les programmes et les agences qui assurent la sécurité de nos collectivités. Cela se fait par la législation, des initiatives visant à démanteler le crime organisé et des programmes conçus pour accroître la transparence et la responsabilité.

#### Pourquoi est-ce important?

La sécurité communautaire ne dépend pas seulement des organismes mandatés pour lutter contre le crime, mais aussi des citoyens servis par ces organismes. La confiance du public se gagne par la recherche et l'adoption continues des pratiques exemplaires, et par la diffusion d'information transparente et en temps voulu.

#### Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

- Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick a poursuivi ses efforts pour perturber l'activité criminelle, en collaborant avec les organismes d'application de la loi dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et dans les provinces voisines. En 2022-2023, 77 affaires faisaient l'objet d'enquête ou étaient devant les tribunaux.
- Les agents de la paix de l'unité d'enquête sur la sécurité des communautés et des voisinages ont effectué 174 enquêtes civiles en 2022-2023. Cinquante-six propriétés ont été évacuées en raison d'activités illégales, en vertu de la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages.
- Une entente a été conclue entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, permettant à l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EiIG) de la Nouvelle-Écosse d'assurer la surveillance policière dans le cas des incidents graves impliquant les services de police dans les deux provinces.
- La *Loi sur les licences de brocanteurs* a été modifiée pour s'attaquer au problème des vols de convertisseurs catalytiques.
- La *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes* a été adoptée pour aider les personnes à risque de devenir victimes de violence entre partenaires intimes à faire des choix plus éclairés à l'égard de leur sécurité.
- La *Loi sur les personnes disparues* a été adoptée, permettant ainsi aux services de police d'ouvrir plus rapidement une enquête sur une disparition lorsqu'il n'y a pas d'enquête criminelle en cours.
- Le tableau de bord sur la criminalité fournit des informations mensuelles depuis le début de l'année afin d'informer les Néo-Brunswickois du nombre de crimes commis dans la province.

## **Objectif n° 2 : Maximiser l'efficacité et l'efficience des systèmes de justice et de sécurité publique**

Pour garantir un accès rapide à la justice et rendre les collectivités plus sûres, il faut canaliser les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Les investissements dans la formation, l'équipement et les nouvelles installations aideront les employés à mieux servir les clients, aujourd'hui et à l'avenir, tandis que les modifications apportées aux programmes existants garantissent une utilisation responsable de l'argent des contribuables.

### **Pourquoi est-ce important?**

Des systèmes de justice et de sécurité publique accessibles, solides et stables sont essentiels pour bâtir des collectivités dynamiques et durables. L'augmentation de la population s'accompagne du risque d'une hausse du taux de criminalité et de son impact sur les collectivités vulnérables.

### **Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat**

- La planification de la construction d'un nouvel établissement correctionnel pour la région de Fredericton a commencé. Le futur centre correctionnel contribuera à résoudre les problèmes de capacité et à augmenter la sécurité des employés et des clients en réduisant le risque de surpopulation dans les établissements provinciaux.
- Les comparutions pour délit mineur entendues une fois par semaine à Tracadie ont été regroupées à la cour provinciale de Bathurst, qui avait la capacité d'accueillir des affaires supplémentaires.
- Des changements ont été apportés au Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour aider les gens à quitter les zones qui sont propices aux inondations et pour inciter les propriétaires fonciers à gérer eux-mêmes les risques qui pèsent sur leurs biens.

### **Objectif n° 3 : Maximiser la satisfaction des clients à l'égard de la prestation de services**

Presque tous les Néo-Brunswickois ont, à un moment ou l'autre de l'année, une interaction avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique dans le cadre d'une transaction ou d'un service : inspection d'un véhicule à moteur, demande de licence pour un événement spécial, contrôle routier, paiement d'une pension alimentaire pour enfants, etc. Le Ministère cherche continuellement à améliorer ses offres de programmes pour maximiser la convivialité tout en garantissant un service juste, équitable et compatissant aux clients.

#### **Pourquoi est-ce important?**

L'amélioration des programmes pour maximiser la satisfaction des clients est un investissement à long terme dans les ressources qui peut conduire à de meilleurs résultats et à une meilleure conformité.

#### **Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat**

- Le Service de recalcul des aliments pour enfants a été déployé dans l'ensemble de la province pour aider les parents séparés ou divorcés dans le recalcul annuel des aliments pour enfants. Le Service recalcule automatiquement et annuellement les aliments pour enfants et les proportions applicables des dépenses spéciales en fonction des lignes directrices sur les aliments pour enfant et des plus récents avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada.
- La réciprocité a été accordée aux nouveaux arrivants ukrainiens titulaires d'un permis de conduire de leur pays, ce qui leur a permis d'obtenir facilement un permis de conduire pour véhicules de tourisme de classe 5 au Nouveau-Brunswick.
- Une option de changement d'adresse en ligne pour les services liés aux véhicules à moteur, tels que les permis de conduire et les immatriculations, a été mise à la disposition des personnes qui déménagent ailleurs dans la province. Les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois gagnent ainsi du temps puisqu'ils n'ont plus besoin de se rendre en personne à un bureau de Service Nouveau-Brunswick.

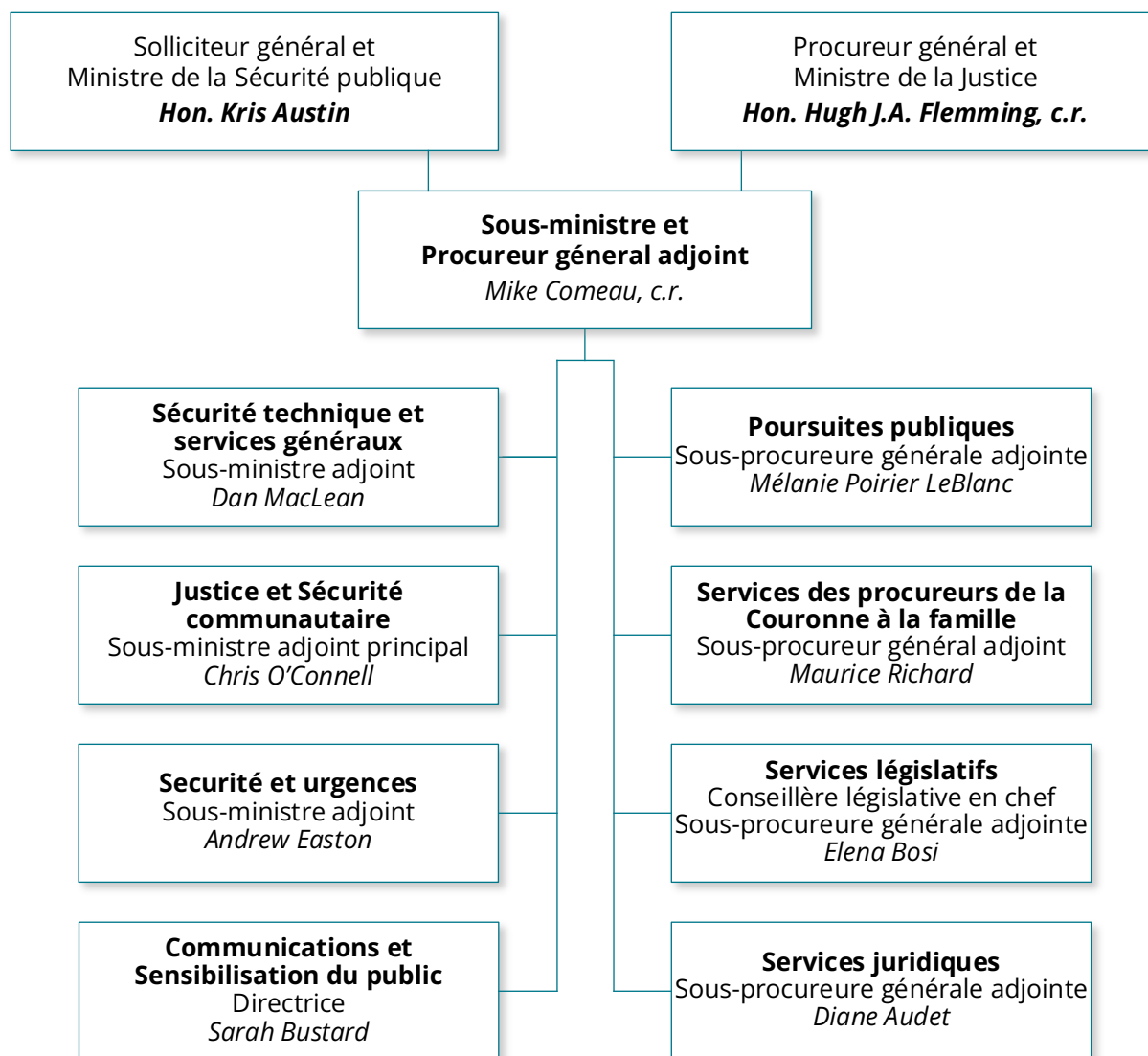
## SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de la Justice et sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

L'énoncé de mission du Ministère est le suivant : « Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité. »

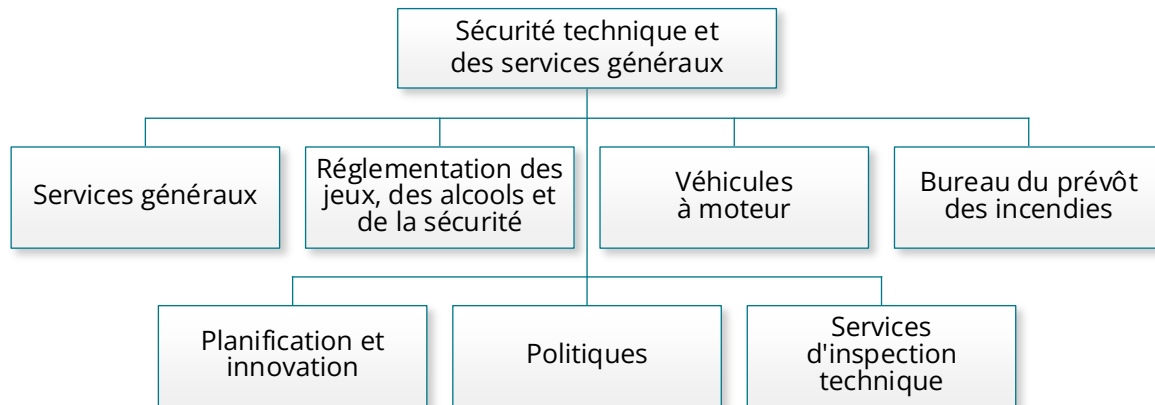
Le Ministère comptait 1 684 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une baisse comparativement au total de 1 707 employés lors de l'exercice précédent.

### Organigramme de haut niveau



# VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

## DIVISION DE LA SÉCURITÉ TECHNIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX



### Survol

La **Division de la sécurité technique et des services généraux** fournit une direction et un soutien à tous les gestionnaires et employés du Ministère dans les domaines des services financiers, de l'analyse législative, réglementaire et juridique, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité des employés, de la gestion de l'information, de la gestion du parc de véhicules et des installations, et de la reddition de comptes. La Division est également responsable des directions de réglementation du Ministère liées aux services de sécurité-incendie, d'inspections techniques des bâtiments et des structures, des véhicules à moteur et des jeux, de la réglementation des alcools et des services de sécurité.

La **Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance des licences et des permis, ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteurs*. La Direction assure notamment la coordination avec les inspecteurs, les enquêteurs, les ministères, les personnes morales, les organismes et les systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle se charge de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance

d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, s'occupe de délivrer les permis de concessionnaires de véhicules, administre le programme d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et dirige l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires dans le cadre du Plan international d'immatriculation. La Direction favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. Elle administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à la prestation de programmes de prévention et de protection en matière d'incendie et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie. Il surveille les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les tendances et les préoccupations en

matière de sécurité-incendie afin de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour les services d'incendie. Le Bureau collabore avec de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie et mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies. Il est également l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences mettant en cause des matières dangereuses pour le Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la planification et de l'innovation** soutient la direction stratégique du Ministère à l'aide de la planification opérationnelle, de la mesure du rendement, de l'analyse de données, de l'amélioration continue et de la reddition de comptes.

La **Direction des politiques** assure un leadership sur les questions ministérielles et soutient l'élaboration des projets de programmes et de politiques. Elle fournit également son savoir-faire et ses conseils pour appuyer l'élaboration des lois et les relations fédérales-provinciales-territoriales, en plus de coordonner les activités législatives et les questions ministérielles relatives à *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

La **Direction des services d'inspection technique** se charge de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs, des manèges et des bâtiments. Ses responsabilités comprennent également la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé.

#### **Survot des directions des Services généraux**

La **Direction des finances et de l'administration** assure une direction financière auprès des cadres

supérieurs, des gestionnaires et des employés du Ministère et met ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle veille également à l'application des politiques et procédures financières et assure la gestion des installations et du parc de véhicules du Ministère.

La **Direction des services de gestion de l'information** est responsable des services de gestion et de sécurité de l'information, ainsi que de la gestion du risque et des dossiers. Elle soutient la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour le Ministère, en plus d'assurer l'harmonisation de ses objectifs opérationnels et initiatives technologiques par l'intermédiaire de services de surveillance, d'orientation et de conseils stratégiques.

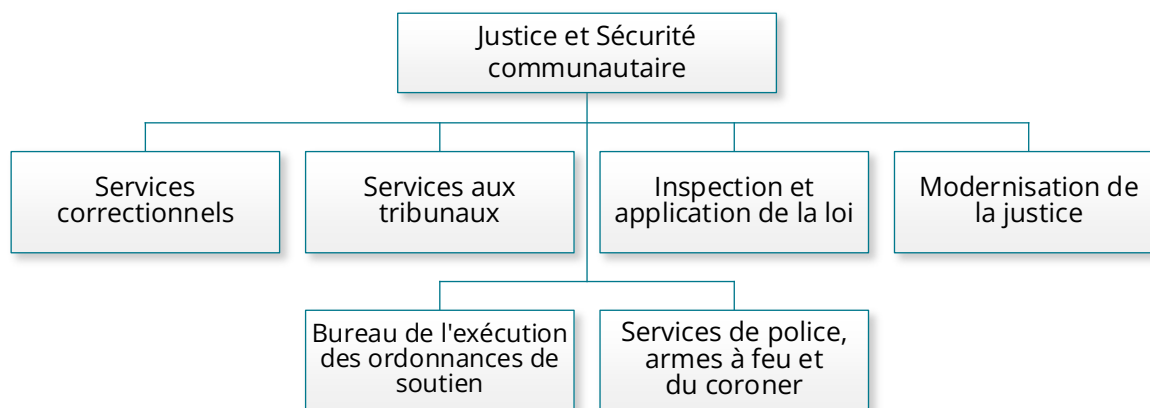
La **Direction des communications internes et de l'engagement des employés** appuie le Ministère en planifiant et en transmettant des communications stratégiques en temps opportun aux employés, ainsi qu'en renforçant la culture de l'organisation grâce à des activités de mobilisation du personnel. Elle assure également la coordination de la correspondance du Ministère et offre des conseils et des services de soutien aux projets ministériels.

#### **Faits saillants**

- La *Loi sur les licences de brocanteurs* a été modifiée pour s'attaquer au problème des vols de convertisseurs catalytiques.
- La *Loi sur les véhicules à moteur* a été modifiée pour permettre l'élaboration de règlements exclusivement consacrés à la sécurité à bicyclette.
- Le programme provincial d'intervention mettant en cause des matières dangereuses a été élargi pour inclure le sud-est du Nouveau-Brunswick.



## JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



### Survol

La **Division de la justice et de la sécurité communautaire** veille à la transparence, à l'accessibilité et à l'impartialité du système judiciaire et administre des programmes et des services qui contribuent à accroître la sécurité de la société. La Division est responsable de l'administration des tribunaux de la province, du soutien à la magistrature, de la sécurité des tribunaux, de l'exécution des ordonnances de soutien familial, des programmes institutionnels et communautaires pour les contrevenants, des initiatives sur la justice pour les jeunes, du soutien aux victimes d'actes criminels, des programmes de réduction et de prévention de la criminalité, de la délivrance de permis d'armes à feu, des normes de police et des contrats et des enquêtes sur les décès subits et inattendus. Elle est également responsable d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick, une unité provinciale de prestation non directe de services de maintien de l'ordre et d'application de la loi.

La **Direction des services aux tribunaux** appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick dans huit emplacements géographiques, incluant la Cour du Banc du Roi, la Cour des petites créances, la Cour des successions, la Division de faillite et d'insolvabilité, le tribunal pénal et

le Tribunal pour adolescents. Elle assure la gestion des présences au tribunal, de la production des ordonnances, des dossiers individuels, des services de greffe et des autres services administratifs à l'appui de la magistrature et du public. La Direction est également responsable de la mise en œuvre d'initiatives spécialisées, notamment le Tribunal du mieux-être, le Tribunal chargé des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers de droit de la famille, le Centre d'information sur le droit de la famille, le Tribunal de la santé mentale, l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes, et le responsable du système de triage pour la gestion des causes.

**Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick** est un organisme provincial d'application de la loi qui se charge de fournir des services d'éducation, d'inspection et d'application de la loi, en vertu des lois provinciales et fédérales. Ses agents de la paix, en tant que constables spéciaux, ont pour mandat d'assurer la sécurité du grand public et de maintenir l'ordre. Ils travaillent à accroître la sécurité publique ainsi qu'à la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des recettes du gouvernement. L'organisme exerce également dans les domaines de la réglementation des alcools et des jeux, de la sécurité des véhicules utilitaires, hors route et de tourisme, de la vente de tabac aux mineurs,

des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la prévention de la vente de cannabis, de tabac, de drogues et d'alcools illégaux et de la protection des collectivités contre les effets néfastes de la criminalité. Ses inspecteurs en santé publique et ses inspecteurs agroalimentaires protègent le public des risques pour la santé, maintiennent des milieux sains et limitent l'incidence des maladies dans les secteurs suivants : salubrité alimentaire, santé environnementale, hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, qualité de l'eau, opérations des exploitations laitières et des abattoirs, préparation aux situations d'urgence et lutte contre les maladies transmissibles.

La **Direction de la modernisation de la justice** fournit des services de soutien stratégique et opérationnel en appui aux processus technologiques et fonctionnels inhérents à l'administration des tribunaux du Nouveau-Brunswick. Ses responsabilités englobent la gestion des systèmes de technologie de l'information et de l'informatique décisionnelle, l'évaluation des modifications aux lois et aux politiques ainsi que l'établissement et la surveillance des ententes sur les niveaux de service.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances alimentaires** exécute les dispositions sur le soutien familial des ordonnances des tribunaux et des ententes conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* au moyen de mesures d'application progressives visant à assurer la conformité aux décisions.

### **Survol des directions des Services correctionnels**

Les **Services de garde pour adultes** sont responsables de l'administration de cinq établissements correctionnels provinciaux pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour, ainsi que de la détention des accusés jugés dangereux ou qui présentent un risque

sur le plan de la sécurité en attente de leur procès ou d'une audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires et de justice pour la jeunesse** est chargée de l'élaboration et de la prestation des programmes fondés sur des approches factuelles de la prévention du crime pour les jeunes et les adultes ayant des démêlés avec la justice, ainsi que de soutenir les droits des victimes d'actes criminels. Ces initiatives comprennent les programmes provinciaux de déjudiciarisation pour les adultes et les adolescents, les approches de justice réparatrice, la gestion de cas de réhabilitation pour les adultes et les adolescents assujettis à une surveillance correctionnelle dans la collectivité et les services de soutien pour les victimes d'actes criminels, comme la préparation pour le tribunal et les déclarations des victimes sur les répercussions du crime. La Direction offre également des services de placement sous garde s'inscrivant dans le modèle d'intervention intégré de continuum de soins qui tient compte des risques et des besoins des adolescents. Elle emploie des agents de la paix qui, en plus de leurs responsabilités principales, peuvent être appelés à exercer d'autres fonctions en cas d'urgences civiles à grande échelle.

La **Direction de la prévention de la criminalité et de l'élaboration des programmes** est responsable de l'élaboration d'approches de prévention du crime collaboratives, factuelles et économiques dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Elle offre un soutien en matière de recherche, de mise au point et d'évaluation aux directions opérationnelles du Ministère pour s'assurer que les stratégies et les programmes s'inscrivent dans le modèle de continuum de soins fondé sur des pratiques exemplaires.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice, conformément à la *Loi sur la sécurité des tribunaux*. Elle coordonne la

sécurité des détenus, notamment en ce qui concerne leur transport, leur escorte et la surveillance pendant qu'ils sont en détention, ainsi que la gestion des jurys, la signification des documents et l'exécution des ordonnances du tribunal. Les shérifs s'acquittent également des fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

### **Survol des directions des Services de police, du Contrôle des armes à feu et des Services des coroners**

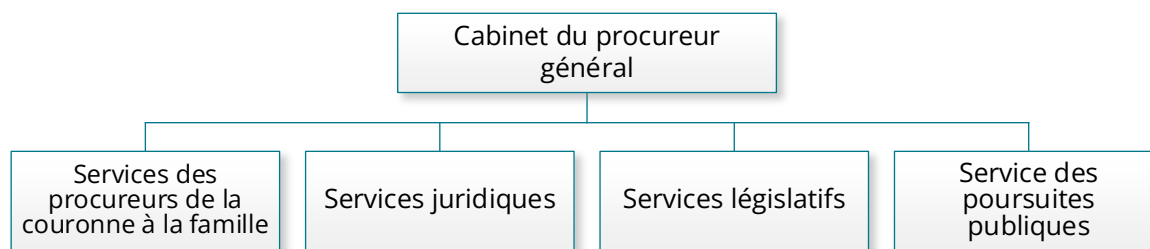
La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** vise à prévenir et à réduire la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des données probantes. Elle est chargée d'établir et de promouvoir des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui assurent la prestation de services de police uniformes et normalisés au Nouveau-Brunswick. La Direction doit également surveiller les services de gestion de contrats, soutenir la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux visant la prestation des services de la GRC.

Le **Bureau du contrôleur provincial des armes à feu** contribue à la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le déplacement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérale sur les armes à feu.

### **Faits saillants**

- Une entente a été conclue entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, permettant à l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EiIG) de la Nouvelle-Écosse d'assurer la surveillance policière dans le cas des incidents graves impliquant les services de police dans les deux provinces.
- Les agents de la paix d'Inspections et application de la loi du Nouveau-Brunswick ont poursuivi leurs efforts visant à freiner la vente illégale de drogues et de tabac au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme de sécurité des communautés et des voisinages.
- La *Loi sur les personnes disparues* a été adoptée, permettant ainsi aux services de police d'ouvrir plus rapidement une enquête sur une disparition lorsqu'il n'y a pas d'enquête criminelle en cours.

## CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL



### Survol

Le **Cabinet du procureur général** appuie l'administration impartiale de la justice afin de permettre au procureur général de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles en matière d'application du droit criminel, de fourniture d'avis juridiques et de représentation de la Couronne dans toutes les affaires civiles et constitutionnelles, ainsi que de rédaction des lois et des règlements.

La **Direction des services des procureurs de la Couronne à la famille** fournit des services juridiques professionnels, notamment des services de gestion des litiges et des avis juridiques, au ministère du Développement social et au directeur de l'exécution des ordonnances de soutien en matière de droits de la famille. Elle agit aussi comme remplaçant et agent du procureur général en vertu de certaines lois fédérales et provinciales et des traités internationaux dans les domaines du droit de la famille et des volets civils des enlèvements d'enfants d'envergure internationale.

La **Direction des services juridiques** fournit des services juridiques professionnels aux ministères et organismes gouvernementaux dans les domaines du droit du travail et du droit administratif, du droit constitutionnel, du droit des affaires, des sociétés et des biens, du contentieux. Il fournit aussi des avis juridiques sur les questions et les dossiers relatifs aux activités continues du gouvernement.

### La Direction des services législatifs

fournissent un service centralisé de rédaction des lois dans les deux langues officielles, visant l'ensemble des lois et règlements publics, à tous les ministères et organismes gouvernementaux; ils fournissent des conseils sur les questions législatives au Conseil exécutif; ils s'acquittent des responsabilités conférées au registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements; ils fournissent des avis juridiques sur le programme du Cabinet; et ils s'acquittent des responsabilités conférées à l'Imprimeur du Roi en vertu de la *Loi sur l'Imprimeur du Roi*.

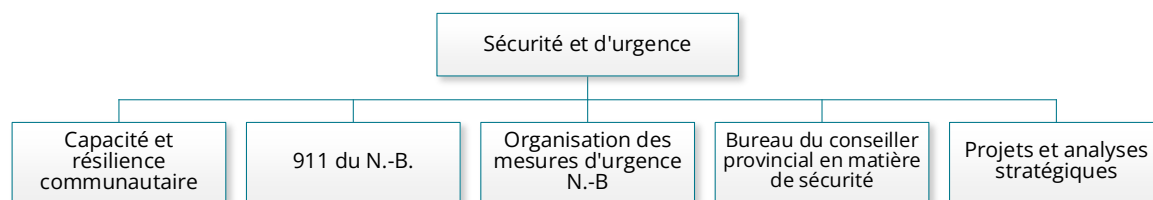
### La Direction du service des poursuites publiques

veille à ce que les lois adoptées pour la protection de tous les citoyens soient respectées et appliquées en fournissant des services de poursuites indépendants, efficaces et impartiaux. Les procureurs de la Couronne exercent, en décidant de continuer une poursuite ou d'y mettre fin, une large discrétion dans l'intérêt public.

### Faits saillants

- Les Services des procureurs de la Couronne à la famille ont traité 127 procès en suspens pour des affaires de protection de l'enfance à la suite d'une décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, selon laquelle ces affaires doivent être entendues dans un délai de 30 jours.
- Les Services législatifs ont préparé 63 lois et 93 règlements.

## DIVISION DE LA SÉCURITÉ ET URGENCES



### Survol

La **Division de la Sécurité et urgences** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels. Les responsabilités comprennent les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

La **Direction de la capacité et résilience communautaires** est chargée d'aligner les efforts du gouvernement et des communautés pour se remettre des vastes impacts de COVID-19 et renforcer la résilience face aux catastrophes et crises futures.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

La **Direction du Service d'urgence NB 911** veille à fournir un système efficace à l'échelle de la province pour la coordination des services d'urgence et pour le signalement des situations d'urgence aux fournisseurs de services par l'entremise d'un centre de prise d'appels pour la sécurité publique, en travaillant avec les partenaires des télécommunications et les intervenants en intervention d'urgence. La Direction élabore, met en œuvre et assure la conformité des politiques et des procédures opérationnelles pour

assurer la qualité des services et des interventions en cas d'une situation d'urgence signalée au 911.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick** (OMU NB) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Elle coordonne les opérations d'urgence provinciales et fournit des ressources et de l'information aux collectivités, municipalités et commissions de services régionaux afin que les autorités locales interviennent efficacement en cas de situations d'urgence graves.

La **Direction des projets et des analyses stratégiques** fournit des analyses et une orientation pour les projets et programmes prioritaires au sein de la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence. L'équipe fournit des services de soutien en matière de veille stratégique et d'analyse des données, collabore avec l'équipe de direction de la Division en matière de stratégie organisationnelle et soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques opérationnelles axées sur les résultats.

### Faits saillants

- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a tenu la population informée lors de phénomènes météorologiques extrêmes, notamment l'ouragan Fiona et les inondations du printemps.
- Un volet du Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été activé pour venir en aide aux citoyens du Nouveau-Brunswick dont les propriétés ont été endommagées par l'ouragan Fiona.
- Des changements ont été apportés au Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour aider les gens à quitter les zones qui sont propices aux inondations et pour inciter les propriétaires fonciers à gérer eux-mêmes les risques qui pèsent sur leurs biens.

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

### TABLEAU 1: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR POSTE PRIMAIRE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANT RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Services personnels	138 070 100	16 421 500	154 491 600	150 303 900	(4 187 700)
Autres services	122 906 500	8 981 600	131 888 100	141 845 600	9 957 500
Fournitures et approvisionnement	3 426 700	5 182 000	8 608 700	8 327 000	(281 700)
Biens et matériel	311 200	3 690 000	4 001 200	4 687 900	686 700
Contributions et subventions	12 656 100		12 656 100	16 349 600	3 693 500
Frais de la dette et autres frais	41 816 400		41 816 400	21 902 500	(19 913 900)
Contre-recouvrements	(4 911 000)		(4 911 000)	(9 676 900)	(4 765 900)
<b>Total</b>	<b>314 276 000</b>	<b>34 275 100</b>	<b>348 551 100</b>	<b>333 739 600</b>	<b>(14 811 500)</b>

Les dépenses réelles étaient inférieures au budget de 14,8 millions de dollars, principalement en raison du report des coûts de rétablissement. La majorité de ces dépenses sont liées à des projets d'immobilisation qui ont été repoussés aux prochains exercices financiers.

## TABLEAU 2: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR PROGRAMME

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANT RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Sécurité technique et Services généraux	17 282 000	1 279 200	18 561 200	18 709 000	147 800
Sécurité communautaire	191 354 000	25 483 200	216 837 200	221 198 100	4 360 900
Cabinet du procureur général	21 981 000	1 935 300	23 916 300	23 072 000	(844 300)
Services juridiques	25 468 000	2 835 300	28 303 300	28 219 800	(83 500)
Aide juridique	10 855 000	701 900	11 556 900	11 466 200	(90 700)
Sécurité et urgences	47 336 000	2 040 200	49 376 200	31 074 500	(18 301 700)
<b>Total</b>	<b>314 276 000</b>	<b>34 275 100</b>	<b>348 551 100</b>	<b>333 739 600</b>	<b>(14 811 500)</b>

Les dépenses réelles étaient inférieures au budget de 14,8 millions de dollars en raison des économies réalisées à la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence, en particulier, en raison de la sous-utilisation de l'aide financière en cas de catastrophe, à la suite du report de plusieurs projets.

### TABLEAU 3: RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR SOURCE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Autres taxes	4 000 000	5 838 700	1 838 700
Produits de placements	58 000	37 800	(20 200)
Licences et permis	149 214 000	156 551 500	7 337 500
Ventes de biens et services	29 581 000	38 973 100	9 392 100
Amendes et intérêts de pénalités	6 577 000	6 032 000	(545 000)
Recettes diverses	340 000	305 100	(34 900)
Subventions conditionnelles – Canada	40 375 000	22 779 100	(17 595 900)
<b>Total</b>	<b>230 145 000</b>	<b>230 517 300</b>	<b>372 300</b>

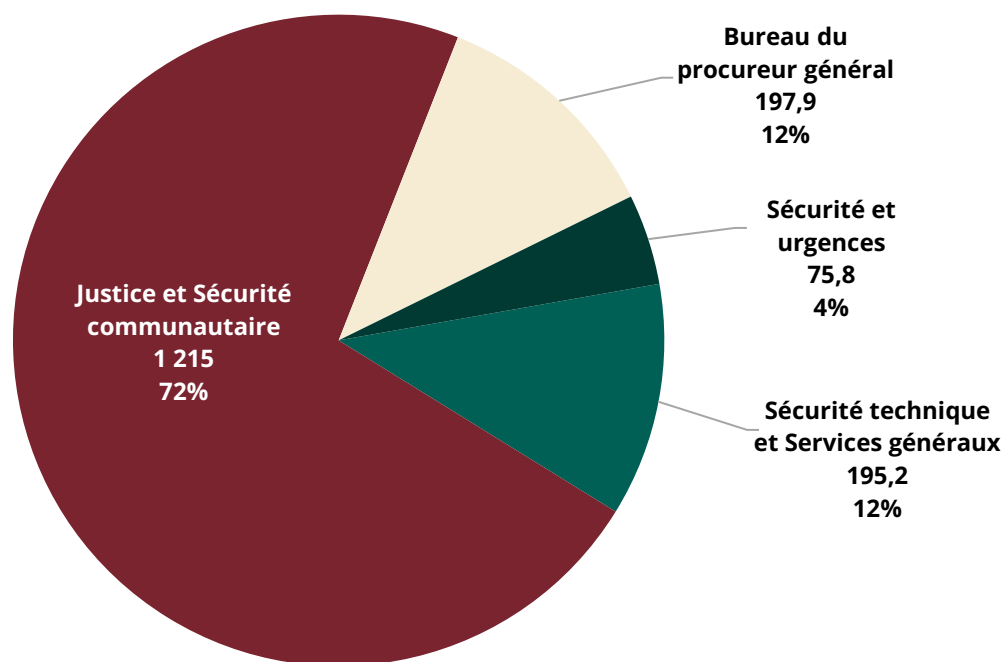
Le total des recettes n'a été que légèrement supérieur aux montants prévus au budget, dans la mesure où l'ensemble des excédents pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 372,3 k\$. L'écart principal à la source est attribuable aux recettes constatées pour les événements qui satisfont aux critères du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, lesquelles relèvent du poste budgétaire Subventions conditionnelles – Canada. Ces recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les coûts des événements sont engagés, comme le veut l'entente de partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Les dépenses prévues pour l'aide financière en cas de catastrophe ont été moins élevées que prévu, et donc moins de recettes ont été comptabilisées. Ce résultat a toutefois été compensé par l'augmentation des droits perçus en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* (licences et permis) et de la *Loi sur la prévention des incendies* (autres taxes), ainsi que par les nouveaux recouvrements auprès des municipalités pour les services de la GRC (vente de biens et de services), du fait que les montants précédemment reçus au titre du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sont désormais comptabilisés au nom du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.



## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022-2023 pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2022	2021
Permanent	1558,3	1568,6
Temporaire	125,5	138,2
<b>TOTAL</b>	<b>1683,8</b>	<b>1706,8</b>



Le ministère a annoncé 83 concours, soit 70 concours ouverts (publics) et 13 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	4
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	24
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	10
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre de la Justice et la Sécurité publique en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

## RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
84	<p><i>Loi modifiant la Loi sur la police</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/84/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20police">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/84/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20police</a></p>	Le 10 juin 2022	Les modifications accordent au ministre le pouvoir de conclure une entente concernant la prestation de services d'intervention en cas d'incident majeur avec le gouvernement du Canada ou d'une autre province ou territoire, avec une municipalité ou avec un organisme.
92	<p><i>Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/92/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20le%20montage%20et%20l%E2%80%99inspection%20des%20installations%20de%20plomberie">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/92/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20le%20montage%20et%20l%E2%80%99inspection%20des%20installations%20de%20plomberie</a></p>	Le 10 juin 2022	Les modifications suppriment l'obligation de faire approuver les arrêtés municipaux concernant la plomberie par le lieutenant-gouverneur en conseil et permettent aux administrations municipales d'adopter des arrêtés sur l'installation et la réparation des systèmes de plomberie, l'accord ou la révocation de permis et des frais connexes et la désignation d'inspecteurs des installations de plomberie et de leurs tâches. Les arrêtés pourront ainsi entrer en vigueur plus rapidement.
93	<p><i>Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/93/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20pr%C3%A9vention%20des%20incendies">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/93/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20pr%C3%A9vention%20des%20incendies</a></p>	Le 10 juin 2022	Les modifications autorisent l'amélioration des pratiques en matière de prévention et de protection contre les incendies, dont le pouvoir de réglementation des normes, des licences, des inspections, des ordonnances, des permis et des droits pour l'installation et l'entretien des systèmes d'extincteurs automatiques. Le Ministère pourra ainsi adopter et mettre en œuvre un cadre assurant l'installation adéquate et l'entretien régulier des

			<p>systèmes d'extincteurs automatiques.</p>
94	<p><i>Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur la police</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/94/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20police">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/94/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20police</a></p>	Le 10 juin 2022	<p>Les modifications précisent les exigences et les détails de l'aide à fournir à l'organisme d'enquête, indiquent quand l'organisme d'enquête doit être avisé d'un incident, précisent qu'un dossier d'enquête doit être fourni à l'autorité disciplinaire ou à l'agent en cause et ajoutent un pouvoir de réglementation.</p>
98	<p><i>Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/98/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20Cour%20provinciale">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/98/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20la%20Cour%20provinciale</a></p>	Le 10 juin 2022	<p>Les modifications précisent les pouvoirs et les responsabilités du juge en chef, favorisent une gestion plus efficace des absences au tribunal, mettent à jour le processus de plainte contre un membre de la magistrature et accordent un pouvoir de réglementation permettant au juge en chef d'exiger la présentation d'un billet du médecin.</p>
113	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/113/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20les%20v%C3%A9hicules%20%C3%A0%20moteur">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/113/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20les%20v%C3%A9hicules%20%C3%A0%20moteur</a></p>	Le 10 juin 2022	<p>Les modifications autorisent l'élaboration de règlements sur la sécurité à bicyclette et l'amélioration de la sécurité routière. Elles permettent l'élaboration de règlements qui précisent les responsabilités et obligations des cyclistes et tiennent compte des nouvelles technologies et de l'évolution des pratiques de cyclisme dans la province. Elles autorisent également des classes d'infractions et des sanctions relatives à la violation d'une disposition du règlement.</p>
5	<p><i>Loi sur les personnes disparues</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/5/Loi%20sur%20les%20personnes%20disparues">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/5/Loi%20sur%20les%20personnes%20disparues</a></p>	Le 16 décembre 2022	<p>La nouvelle loi vise à aider les organismes d'application de la loi à localiser une personne disparue en l'absence d'enquête criminelle. Grâce aux dispositions prévues par la <i>Loi sur les personnes disparues</i>, les policiers disposeront des outils</p>

			<p>nécessaires pour poursuivre la recherche de la personne disparue, ce qui la rendra plus efficace.</p> <p>L'adoption de dispositions législatives sur les personnes disparues permet de respecter une recommandation formulée dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.</p>
6	<p><i>Loi concernant la Loi sur les procurations durables et la Loi sur les testaments</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/6/Loi%20concernant%20la%20Loi%20sur%20les%20procurations%20durables%20et%20la%20Loi%20sur%20les%20testaments">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/6/Loi%20concernant%20la%20Loi%20sur%20les%20procurations%20durables%20et%20la%20Loi%20sur%20les%20testaments</a></p>	Le 16 décembre 2022	<p>Les modifications autorisent une personne qui prépare son testament ou une procuration durable à rencontrer un avocat et les témoins requis à l'aide d'un moyen de communication électronique, sous réserve de satisfaire à toutes les autres exigences juridiques. Ces modifications ont été apportées en réponse à la pandémie de COVID-19 et aux inquiétudes exprimées par les avocats au sujet de l'incapacité de rencontrer des clients qui souhaitent préparer leur testament ou établir une procuration durable, particulièrement ceux dans un foyer de soins, à l'hôpital ou en isolement.</p>
13	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/13/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20les%20licences%20de%20brocanteurs">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/13/Loi%20modifiant%20la%20Loi%20sur%20les%20licences%20de%20brocanteurs</a></p>	Le 16 décembre 2022	<p>Les modifications proposées dans ce projet de loi rendent la tâche plus ardue aux criminels qui tentent de vendre des convertisseurs catalytiques et d'autres objets couramment volés comme du plomb de soudeur, des clapets en laiton, des bandes de solin en cuivre et en plomb et du fil de cuivre. Ces modifications augmentent les amendes minimales pouvant être imposées aux brocanteurs qui ne respectent pas la loi. De plus, les brocanteurs ne pourront plus payer comptant des convertisseurs catalytiques ou d'autres objets</p>

			couramment volés identifiés dans les règlements.
17	<p><i>Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/17/Loi%20sur%20la%20communication%20de%20renseignements%20aux%20fins%20de%20protection%20contre%20la%20violence%20entre%20partenaires%20intimes">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/17/Loi%20sur%20la%20communication%20de%20renseignements%20aux%20fins%20de%20protection%20contre%20la%20violence%20entre%20partenaires%20intimes</a></p>	Le 16 décembre 2022	Cette nouvelle loi permet aux personnes de demander des renseignements sur les antécédents de leur partenaire en matière de violence entre partenaires intimes. Les gens peuvent s’informer auprès de la police afin de savoir si leur partenaire a des antécédents de violence entre partenaires intimes. La police sera également autorisée à divulguer de manière proactive des renseignements aux personnes qu’ils jugent à risque de devenir victimes de violence entre partenaires intimes.
19	<p><i>Loi sur l'accès des fiduciaires aux biens numériques</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/19/Loi%20sur%20l%E2%80%99acc%C3%A8s%20des%20fiduciaires%20aux%20biens%20num%C3%A9riques">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/19/Loi%20sur%20l%E2%80%99acc%C3%A8s%20des%20fiduciaires%20aux%20biens%20num%C3%A9riques</a></p>	Le 16 décembre 2022	La <i>Loi</i> facilite l'accès d'un fiduciaire aux biens numériques d'une personne après son décès ou la perte de sa capacité tout en respectant sa vie privée et ses intentions déclarées.
20	<p><i>Loi sur la prise de décisions accompagnée et la représentation</i></p> <p><a href="https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/20/Loi%20sur%20la%20prise%20de%20d%C3%A9cision%20accompagn%C3%A9e%20et%20la%20repr%C3%A9sentation">https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/2/20/Loi%20sur%20la%20prise%20de%20d%C3%A9cision%20accompagn%C3%A9e%20et%20la%20repr%C3%A9sentation</a></p>	Le 16 décembre 2022	Cette nouvelle loi modernise les dispositions législatives sur la tutelle des adultes et établit un mécanisme d'aide à la prise de décisions. Elle prévoit la nomination de personnes ayant pour rôle d'aider les personnes qui ont de la difficulté à prendre des décisions de façon autonome.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-32 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Des modifications ont été apportées en vue d'accroître la conformité et d'améliorer les dispositions concernant les vérifications, par l'utilisation du processus de contravention.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-37 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 1 <sup>er</sup> août 2023	Des modifications ont été apportées pour créer une catégorie B d'infractions prescrites passibles d'une contravention et autorisant les agents de contrôle des chiens à imposer une contravention (140 \$) à un propriétaire de chien pour toute infraction au <i>Règlement sur le contrôle des chiens</i> .
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-41 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 1 <sup>er</sup> septembre 2022	De nouveaux règlements ont été établis concernant le système de délivrance de permis, d'inspection et d'application de la loi pour les détaillants de cannabis privés et la création d'infractions, nouvelles ou modifiées, dans les situations où les détenteurs de permis ne se conforment pas aux règlements.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-44 – <i>Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (rétroactif, déposé le 14 juillet 2022)	Une modification a été apportée afin d'augmenter et de mettre à jour la valeur du seuil d'un véhicule abandonné de 500 \$ à 2 500 \$, permettant ainsi d'accélérer le processus de disposition des véhicules abandonnés ou de faible valeur et d'éviter les arriérés.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-58 – <i>Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques</i>	Le 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Des modifications ont été apportées aux renvois au code existant pour que le Nouveau-Brunswick se conforme aux normes en vigueur.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-62 – <i>Loi sur la police</i>	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Des règlements ont été adoptés pour gérer les incidents graves impliquant des agents de police au Nouveau-Brunswick. Ces règlements touchent plusieurs points, dont les exigences relatives aux rapports d'incident, les mesures à prendre pour bien protéger les lieux, l'isolement durant les entrevues, les exigences relatives aux notes de l'agent de police et les entrevues de l'agent visé et des agents témoins.

Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-68 – <i>Loi sur les coroners</i>	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Des règlements régissant le fonctionnement du Comité d'examen des décès et le partage d'information par le coroner en chef ont été adoptés.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-85 – <i>Loi sur l'organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 16 décembre 2022	Des modifications ont été apportées pour remédier à une divergence entre les <i>Règles de procédure</i> et la <i>Loi sur les services à la famille</i> en précisant les exigences relatives aux délais modifiés pour les requêtes concernant une instance en protection de l'enfance.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-86 – <i>Loi sur l'organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Des modifications ont été effectuées à la suite du décès de la Reine Elizabeth II pour mettre à jour les documents qui font référence à la Cour du Banc de la Reine et à Sa Majesté la Reine, qui feront désormais référence à la Cour du Banc du Roi et à Sa Majesté le Roi.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-7 – <i>Loi sur les licences de brocanteurs</i>	Le 1 <sup>er</sup> mars 2023	Des modifications ont été apportées pour ajouter les convertisseurs catalytiques à la liste d'objets couramment volés. Ces modifications exigent que les brocanteurs demandent et obtiennent une carte d'identité délivrée par le gouvernement et l'immatriculation du véhicule duquel a été retiré le convertisseur catalytique, et que ces renseignements soient inscrits sur le reçu fourni par le brocanteur.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-8 – <i>Loi sur l'organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 20 février 2023	Des modifications ont été apportées aux <i>Règles de procédure</i> concernant les définitions, les heures normales d'ouverture des tribunaux, l'émission et le dépôt de documents, l'acte introductif d'instance, le rejet d'action pour cause de retard, la signature et l'inscription des ordonnances et des jugements et les droits associés au dépôt de divers documents à la Cour du Banc du Roi ou à la Cour d'appel.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-10 – <i>Loi sur la Cour des successions</i>	Le 1 <sup>er</sup> mars 2023	La modification abroge l'annexe A et fait correspondre les circonscriptions judiciaires de la Cour des successions avec celles de la Cour du Banc du Roi et de la Cour des petites créances, éliminant ainsi la circonscription judiciaire de St. Stephen.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-11 – <i>Loi sur les personnes disparues</i>	Le 1 <sup>er</sup> mars 2023	De nouveaux règlements ont été établis concernant l'accès aux documents, la divulgation d'information sans consentement, les demandes urgentes et la conservation et



		l'élimination de documents relatifs aux enquêtes sur les personnes disparues.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-14 – <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	Le 23 mars 2023	Les modifications apportées précisent les délais accordés aux juges nouvellement nommés pour présenter une attestation médicale d'aptitude à la pratique (santé physique et mentale), et mettent à jour le libellé favorisant la neutralité de genre.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-15 – <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	Le 23 mars 2023	Des modifications ont été apportées au <i>Règlement sur les formalités procédurales d'une enquête ou d'une autre audition formelle</i> afin de mettre à jour la terminologie et les renvois de sections de sorte à assurer l'uniformité avec la <i>Loi</i> .

# RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

## Introduction

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a continué à veiller à ce que ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* soient respectées à l'échelle du Ministère. Les activités connexes menées tout au long de l'année pour appuyer les quatre secteurs d'activités (axes) du plan sur les langues officielles du GNB, intitulé [Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale](#), sont décrites ci-après.

### Axe 1

Garantir l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais dans toute la province.

- Toutes les communications écrites et verbales, incluant la correspondance ministérielle, sont assurées dans la langue officielle choisie par le destinataire visé.
- La politique sur la langue de service est passée en revue avec les employés dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

### Axe 2

Créer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail.

- Les communications émanant de la haute direction sont distribuées dans les deux langues officielles.
- Les gestionnaires sont encouragés à organiser des rassemblements, des présentations et des réunions dans les deux langues officielles avec tout leur personnel.
- Toutes les offres d'emploi, les nominations et les lettres d'embauche contiennent une section où les candidats et les employés doivent indiquer la langue de leur choix pour les communications écrites ou verbales.
- La formation se rapportant à des tâches précises est offerte dans les deux langues officielles.
- Les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé. Il est ainsi possible d'assurer une bonne gestion du personnel et de veiller à ce que tous les employés comprennent bien ce que l'on attend d'eux dans le cadre de leur travail.

### Axe 3

S'assurer que le Ministère tient compte des réalités des communautés des langues officielles de la province (promotion des langues officielles).

- Les alertes d'urgence provenant du Ministère sont simultanément communiquées dans les deux langues officielles par le truchement de divers comptes de réseaux sociaux, de la radio, des stations de télévision et de dispositifs sans fil compatibles avec le Système national d'alertes au public.

### Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques pertinentes, les règlements et les obligations du GNB en ce qui a trait aux langues officielles.

- Tous les nouveaux employés sont tenus de suivre les modules d'apprentissage en ligne sur la langue de service et la langue de travail.
- Les employés actuels sont invités à revoir les politiques relatives à la langue de service et à la langue de travail dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

## Conclusion

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'efforce de fournir un service de qualité à tous ses clients dans les deux langues officielles et soutient l'utilisation des deux langues officielles en milieu de travail, tant au sein du Ministère que dans ses établissements.

# RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

## Section 1

Justice et Sécurité publique n'a reçu aucune recommandation du Rapport du Vérificateur général de 2022.

## Section 2

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<p>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes, volume 1, chapitre 3 <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3f.pdf</a></p> <p>Avis au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, en consultation avec le ministère de la Santé, d'élaborer des solutions complètes aux recommandations du rapport. Cela comprend la responsabilité des services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux. Cela inclurait également la collaboration, le partage de données entre les ministères pour cerner les besoins des établissements, l'élaboration de plans de traitement et de prestation de services, les outils de dépistage, la formation du personnel et l'intégration des pratiques exemplaires en ce qui a trait à la prise en charge des détenus.</p>	14	14

## **RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC**

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2022-2023.

## ANNEXE A – RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2021-2022	2022-2023
<b>SERVICES CORRECTIONNELS</b>		
<b>SERVICES POUR ADULTES MIS SOUS GARDE</b>		
<b>Établissements correctionnels provinciaux pour adultes</b>		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	2 938	3 231
Peines de garde ordonnées	1 172	1 159
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	2 214	2 479
Programme d'absence temporaire	183	317
Centre résidentiel communautaire Island View	51	57
<b>Services en établissement</b>		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	145	163
Centre correctionnel régional du Sud-Est	167	177
Centre correctionnel régional de Dalhousie	87	80
Centre correctionnel régional du Madawaska	65	76
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	53	59
Dénombrement total	517	555

Le « dénombrement total » comprend les personnes en détention préventive, peines de garde ordonnées et intermittentes, celles hospitalisées, les personnes en liberté temporaire et personnes en liberté illégalement.

<b>SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE JUSTICE POUR LA JEUNESSE</b>		
<b>Services communautaires aux contrevenants adultes</b>		
Rapports présentenciels demandés	2 538	2 340
<b>Nombre d'admissions :</b>		
Programme de mesures de rechange	387	616
Programme d'option-amende	27	32
Programme de travaux communautaires	38	41
<b>Nombre d'admissions :</b>		
Placés en probation	1 445	1 403

<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Peine avec sursis	455	454
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	283	490
<b>Volume de cas moyen par mois :</b>	1 944	2 403
<b>Services communautaires aux jeunes contrevenants</b>		
Rapports présentenciels	140	139
<b>Nombre d'admissions :</b>		
Programme de sanctions extrajudiciaires	215	440
Programme de travaux communautaires	16	25
Placés en probation	98	127
Programme de réadaptation intensive	5	4
Ordonnance différée de placement et de surveillance	5	10
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	10	14
Garde en milieu ouvert	11	3
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	28	5
<b>Volume moyen par mois :</b>		
Volume de cas moyen par mois	153	251
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	2,9	2,1
<b>SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE JUSTICE POUR LA JEUNESSE</b>		
<b>Services aux victimes</b>		
Victimes dirigées vers les Services aux victimes	5 347	6 167
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	2 569	2 649
Services de counseling à court terme	735	692
Services de counseling post-traumatique	95	124
Indemnisation des victimes d'actes criminels	912	892
<b>Services pour adolescents en milieu de garde fermé</b>		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	62	75

<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Détentions préventives	52	54
Ordonnances de placement et de surveillance	9	6
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick - dénombrement total	5	7
<b>SERVICES DES SHÉRIFS</b>		
Personnes transportées	11 404	12 708
Personnes sous garde	4 753	5 440
<b>Ordonnances d'exécution</b>		
Évictions/ordonnances de saisie	545	607
Ordonnance de saisie et de vente	328	277
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	42	34
<b>SERVICES AUX TRIBUNAUX</b>		
<b>Activités de la Cour</b>		
<b>Cour d'appel</b>		
Appels en matière civile	93	88
Appels en matière criminelle	37	39
<b>Cour du Banc du Roi</b>		
<b>Division de première instance</b>		
Actions déposées	3 070	2 233
Questions déposées	1 021	890
<b>Division de la famille : activités déposées</b>		
Dossiers d'instruction relatifs aux requêtes déposées	1 273	1 419
Motions déposées	1 360	1 108
Requêtes déposées	2 012	1 820
Ententes de séparation	69	50
Accords volontaires (clients du Développement social)	52	7
Affidavits constatant le défaut	54	44

<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Cour des petites créances</b>		
Demandes déposées	1 789	1 612
Jusqu'à concurrence de 3 000 \$	379	514
De 3 001 \$ à 30 000 \$	1 410	1 098
Audiences tenues à la Cour des petites créances	258	471
<b>Cour provinciale – adultes seulement</b>		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	28 375	26 368
<b>Tribunal pour adolescents</b>		
Inculpations jugées	1 010	1 309
<b>SERVICES AUX TRIBUNAUX</b>		
<b>Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant</b>		
<b>Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal</b>		
Demandes reçues	21	48
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	22	46
<b>BUREAU DU REGISTRAIRE</b>		
Traité dossiers d'adoption	102	124
Faillites déposées	447	315
Commencement des instances de divorce	1 287	1 341
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 081	1 215
Formulaires et guides relatifs à la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien	136	190
<b>INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI</b>		
<b>Application de la loi sur la sécurité routière</b>		
<b>Application des lois sur les véhicules utilitaires</b>		
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	1 154	1 194
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	41	181



<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	253 344	343 656
Inspections effectuées	10 609	11 971
Accusations portées	5 229	5 093
Avertissements donnés	91	3 895
Roadcheck - camions inspectés	-	353
Opération freins pneumatiques - véhicules inspectés	56	37
<b>Inspections des véhicules à moteur</b>		
Inspections effectuées	689	1 228
<b>Code national de sécurité</b>		
Transporteurs	1 591	2 143
<b>Application des lois sur les véhicules hors route</b>		
Véhicules hors route inspectés	4 903	15 677
Appels de service	505	1 184
Kilomètres sur des sentiers	12 605	29 660
Accusations portées	166	256
Avertissements donnés	48	130
Points de contrôle	360	864
<b>Section des communautés sécuritaires</b>		
<b>Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis</b>		
<b>Inspections et enquêtes complétées</b>		
Alcool	371	336
Loteries	104	119
Vente de tabac aux mineurs	414	513
Brocanteurs	58	70
Détectives privés	9	6
Endroits sans fumée	162	366

<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Appareils de jeu	1 070	1 442
Vérifications des appareils de jeu	68	58
Taxe sur le tabac	302	343
Inspections des opérations du casino	189	383
Vérifications des opérations du casino	247	49
<b>Sécurité des communautés</b>		
Enquête sur les plaintes publiques	148	174
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	48	56
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	75	79
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	114	106
<b>Unité d'enquête générale</b>		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	39	96
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	8	-
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	25	77
Dossiers réglés devant les tribunaux	14	19
<b>Application de la loi en matière de conservation</b>		
<b>Arrestations pour une activité illégale</b>		
Poisson et faune	607	586
Cours d'eau et habitat du poisson	35	46
Coupe de bois illégale	110	104
Autre	1 927	2 715
<b>Section des services de protection de la santé</b>		
<b>Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires</b>		
<b>Salubrité des aliments</b>		
<b>Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)</b>		
Élevé	398	704

<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Moyen	2 865	3 240
Faible	290	1 067
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	3 553	5 011
Nombre de permis délivrés	3 967	4 172
Nombre de permis révoqués	1	5
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	7	46
<b>Services agro-alimentaires</b>		
<b>Programme de contrôle de la qualité du lait cru</b>		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	2 040	3 000
<b>Inspections de fermes laitières</b>		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	187	162
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	233	212
Nombre d'inspections par les préposés au classement du lait en citerne	37	11
Nombre d'inspections de camions-citernes	32	14
<b>Qualité de l'eau</b>		
<b>Sources publiques d'approvisionnement en eau potable</b>		
Nombre d'échantillons analyses	107	82
<b>Sources privées d'approvisionnement en eau potable</b>		
Propriétaires de puits privés contactés	540	339
<b>Qualité de l'eau à des fins récréatives</b>		
Nombre de sites surveillés	52	33
Nombre de plages fermées	3	2
<b>Écosalubrité et salubrité communautaire</b>		
<b>Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place</b>		
Évaluation des demandes	93	178
Inspections	92	178

<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE</b>		<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Qualité de l'air</b>			
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur		13	2
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement		130	6
<b>Santé en établissement</b>			
Inspections de foyers de soins spéciaux		429	483
Inspections de garderies		512	693
<b>Loi sur les endroits sans fumée</b>			
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête		14	22
<b>BUREAU DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE SOUTIEN</b>			
Nombre total de cas		10 182	9 648
Nombre moyen de cas par agent d'exécution		509	482
Traitement des opérations de paiement		53 559 000 \$	52 721 000 \$
Paiements à l'égard des comptes de soutien		51 129 000 \$	51 859 000 \$
Paiements au ministère des Finances (client de l'aide sociale)		2 430 000 \$	862 000 \$
Total des dettes en souffrance		56 489 000 \$	57 225 000 \$
Taux de perception		95 %	92 %
<b>SERVICES DE POLICE, ARMES À FEU ET DU CORONER</b>			
<b>BUREAU PROVINCIAL DES ARMES À FEU</b>			
Champs de tir inspectés		4	35
Champs de tir respectant la norme provinciale		4	33
Champs de tir ayant dû être réinspectés		-	2
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu		3 949	5 339
Examen de transferts d'armes à feu		1 647	2 363
<b>SERVICE DES CORONERS</b>		<b>ANNÉE CIVILE</b>	<b>2021</b>
			<b>2022</b>
Enquêtes sur les morts subites et imprévues		1 716	2 029 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Chiffre préliminaire. Le chiffre final sera déclaré dans le rapport annuel 2022 du Bureau du coroner en chef.

<b>INITIATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
<b>ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE</b>		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103	103
Aide à la planification à des collectivités	148	295
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	1	2
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	90	248
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	4	4
Propriétaires ayant signalé des dommages	-	692
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	-	388
<b>BUREAU DU SERVICE D'URGENCE NB 911</b>		
Nombre d'appels au 911	236 744	243 038
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	93	69
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	2 260	2 002

<b>SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
<b>RÉGLEMENTATION DES JEUX, DES ALCOOLS ET DE LA SÉCURITÉ</b>		
Licences d'alcool	2 172	2 269
Permis d'alcool	312	1 021
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	666	1 513
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	249	-
Licences de distribution de films et de vidéos	302	284
Licences de détectives privés et de services de sécurité	2 109	2 651
Licences de brocanteurs	95	96
Licences de fabricants	125	128
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	462	677
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	186	186
<b>SERVICES DES VÉHICULES À MOTEURS</b>		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	183 218	183 982
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	54	46
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	9 510	10 017
Immatriculation de véhicules à moteur	813 773	819 406
Plaques de motocyclettes pour anciens combattants	93	-
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	24 405	23 916
Clients Interlock	708	761
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 298	2 274
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	30	31
Écoles de conduite (véhicules de utilitaires)	10	7
Permis d'instructeur de conduite de véhicules de promenade	118	100
Permis d'instructeur de conduite de véhicules d'utilitaire	23	24
École de conduite de motocyclette	9	9
Permis d'instructeur en conduit à motocyclette	68	78

<b>SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées	12	19
<b>BUREAU DU PRÉVÔT DES INCENDIES</b>		
Incendies signalés	3 122	3 067
Interventions non liées à des incendies	22 894	16 710
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	155	147
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	2 865	2 977
Par les assistants locaux	3 470	4 752
Nombre total d'inspections	6 335	7 729
Plans de bâtiment examinés	395	397
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	72	72
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	415	350
Examens provinciaux des pompiers	1 572	1 062
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	-	271
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	26 016	19 777
<b>SERVICES D'INSPECTION TECHNIQUE</b>		
Inspections effectuées	24 938	25 687
Plans examinés ou enregistrés	1 434	1 427
Installation permis délivrés	22 489	25 727
Licences délivrées ou renouvelées	13 607	13 725
Permis d'exploitation	19 681	19 142
Examens administrés	2 024	2 159

## STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ <sup>(1)</sup>

	2021	2022	% CHANGE
Taux de criminalité	6 523	6 420	-1,6%
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	25%	26%	2,2%
Indice de gravité de la criminalité <sup>(2)</sup>	87	86	-1,5%
Taux de criminalité chez les adultes	1 327	1 358	2,4%
Taux de criminalité chez les jeunes	2 161	2 539	17,5%
Taux de crimes violents	1 742	1 737	-0,3%
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	39%	38%	-2,6%
Taux de crimes contre les biens	3 647	3 600	-1,3%
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	12%	13%	8,8%
Taux de vol de véhicules à moteur	214	253	18,2%
Taux d'introduction par effraction	457	422	-7,6%
Taux d'homicide	1,4	1,9	33,1%
Taux d'agression sexuelle	95	105	10,2%
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	46%	42%	-8,8%
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	6,2	7,8	25,2%
Taux de vols qualifiés	15	24	52,3%
Taux de conduite avec facultés affaiblies	258	246	-4,5%

**Note :** Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

<sup>(1)</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées

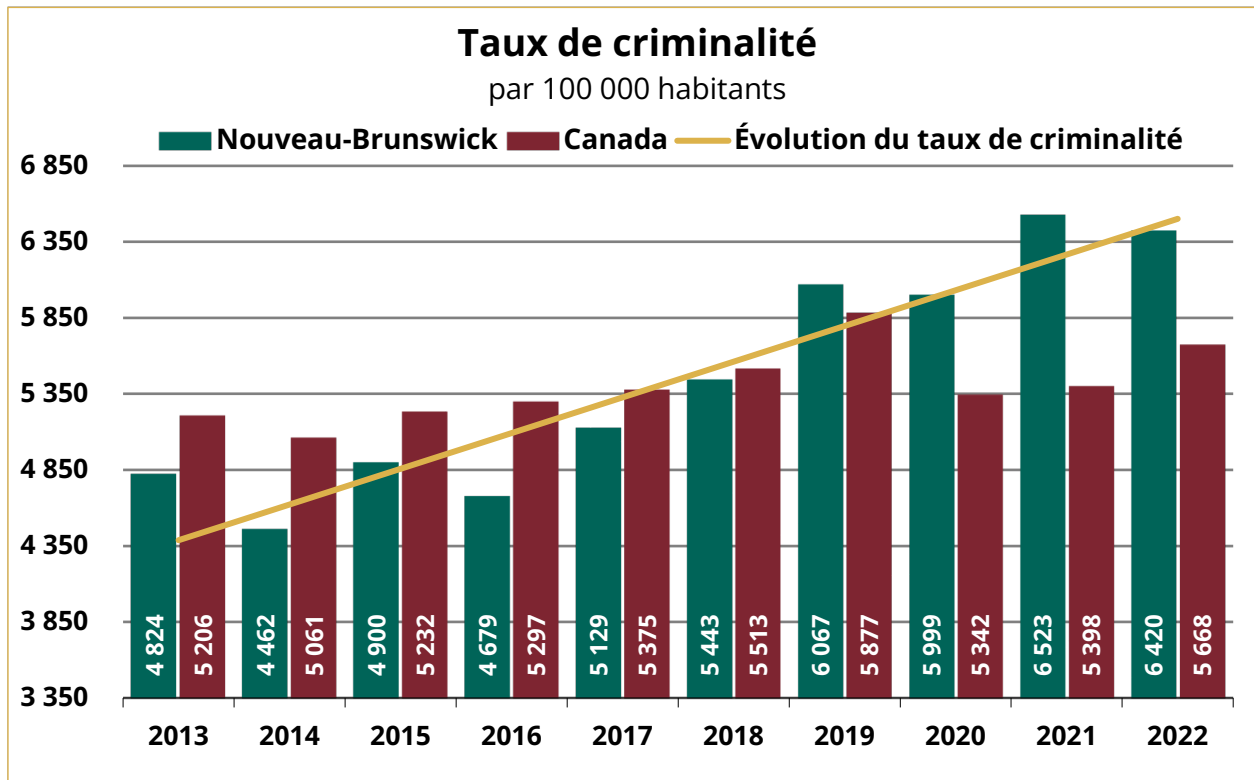
<sup>(2)</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré



## TAUX DE CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

**Pourquoi cela a-t-il de l'importance?** Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.



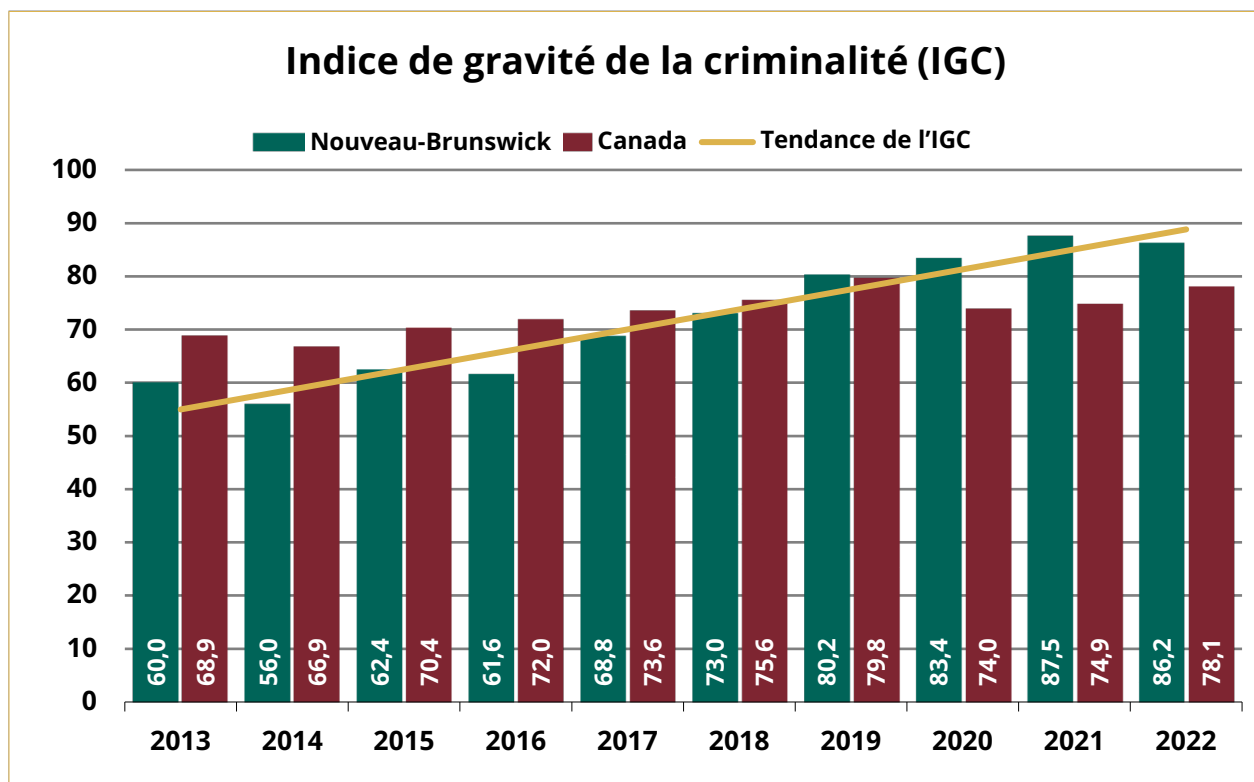
En 2022, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 6 420 par 100 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité.

## INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : sixième plus bas au Canada

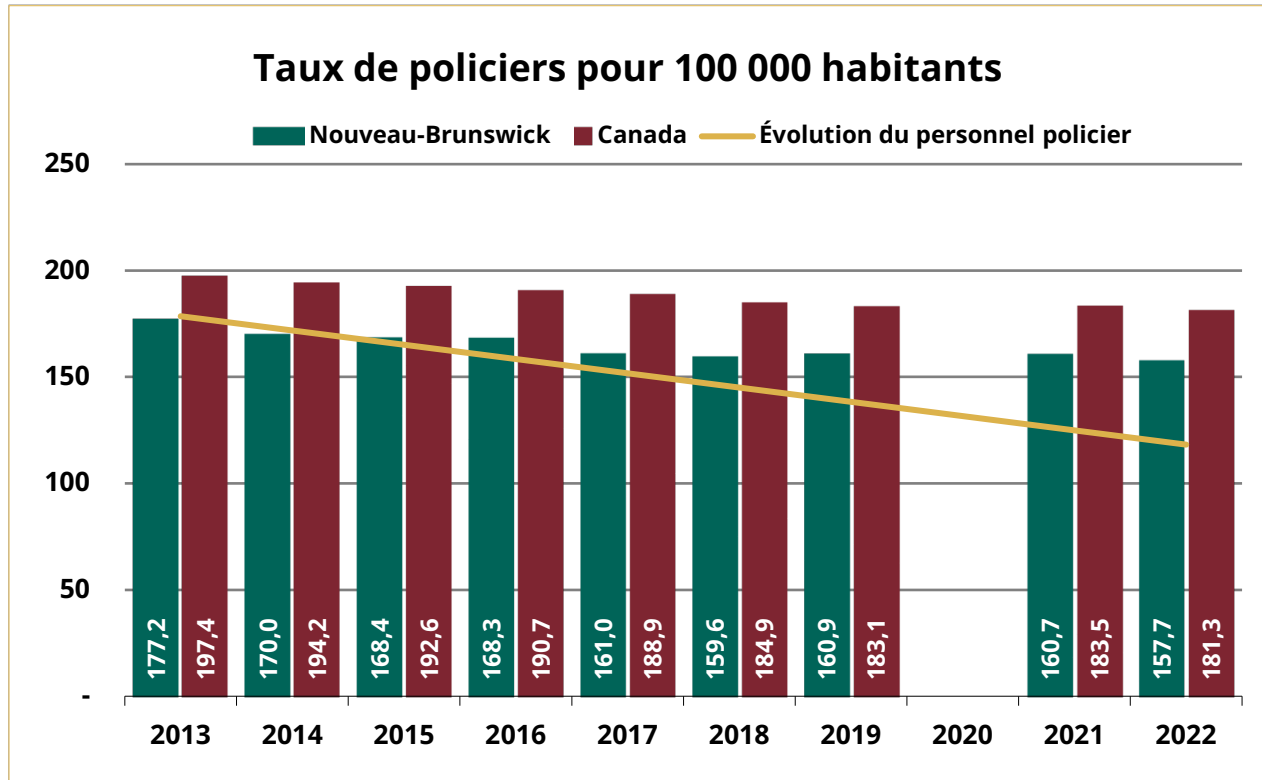
**Pourquoi c'est important :** L'indice de gravité de la criminalité permet de suivre l'évolution de la gravité des crimes déclarés par la police d'une année à l'autre. L'indice tient compte non seulement de l'évolution du volume d'un délit particulier, mais aussi de la gravité relative de ce délit par rapport à d'autres délits. L'indice de gravité de la criminalité permet de répondre à des questions, notamment : le crime porté à l'attention de la police est-il plus ou moins grave qu'auparavant? La criminalité déclarée par la police est-elle plus ou moins grave dans une ville ou une province donnée que dans l'ensemble du Canada?



Source : Statistique Canada Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux d'affaires classées pondérées

## ÉVOLUTION DU PERSONNEL POLICIER

Rang du Nouveau-Brunswick : deuxième plus bas au Canada



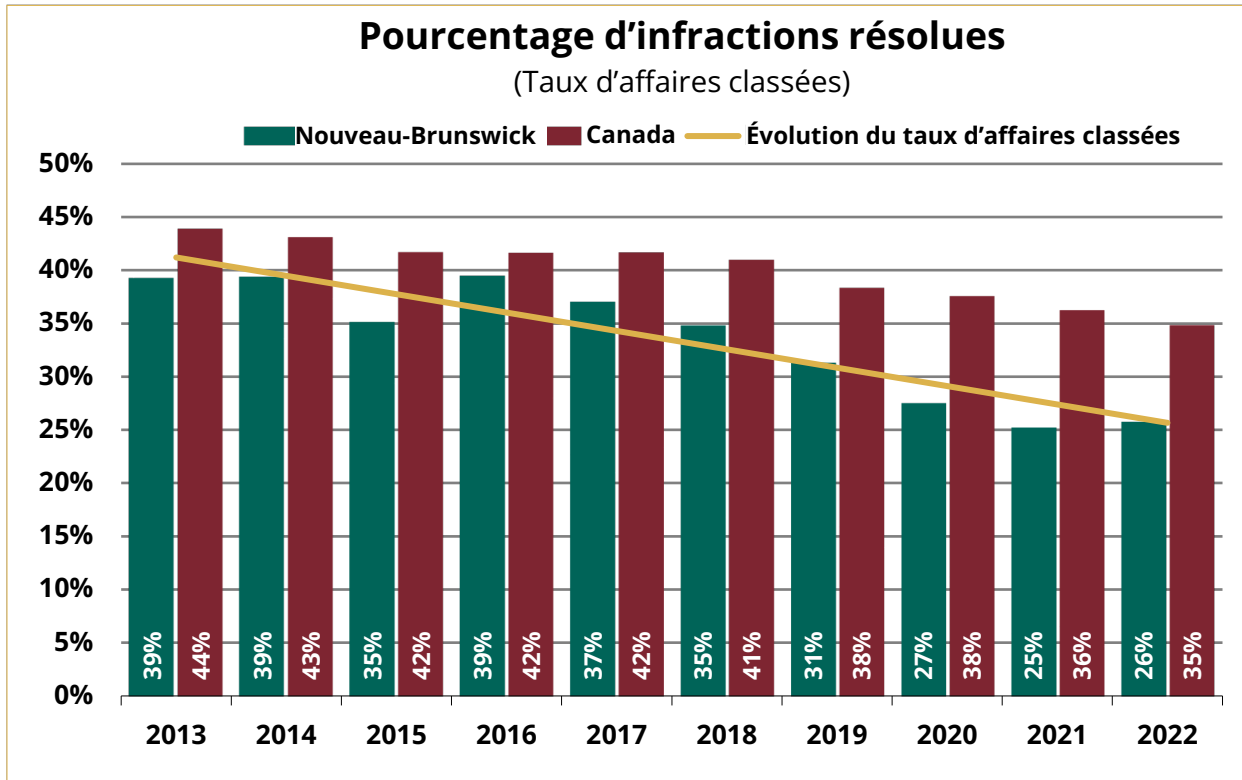
L'enquête sur l'administration de la police n'a pas été réalisée en 2020.

Source : Statistique Canada Tableau 35-10-0076-01 Personnel de police et statistiques criminelles sélectionnées

## POURCENTAGE DE CRIMES RÉSOUS (TAUX D'AFFAIRES CLASSÉES)

Rang du Nouveau-Brunswick : troisième plus bas au Canada

**Pourquoi c'est important :** Les taux d'affaires classées comptent parmi les mesures des crimes résolus par la police. Un taux d'affaires classées élevé signifie que la police parvient à trouver et à arrêter les personnes qui commettent des crimes.



Source : Statistique Canada Tableau 35-10-0177-01 Statistiques de la criminalité basée sur l'événement, par infractions détaillées